

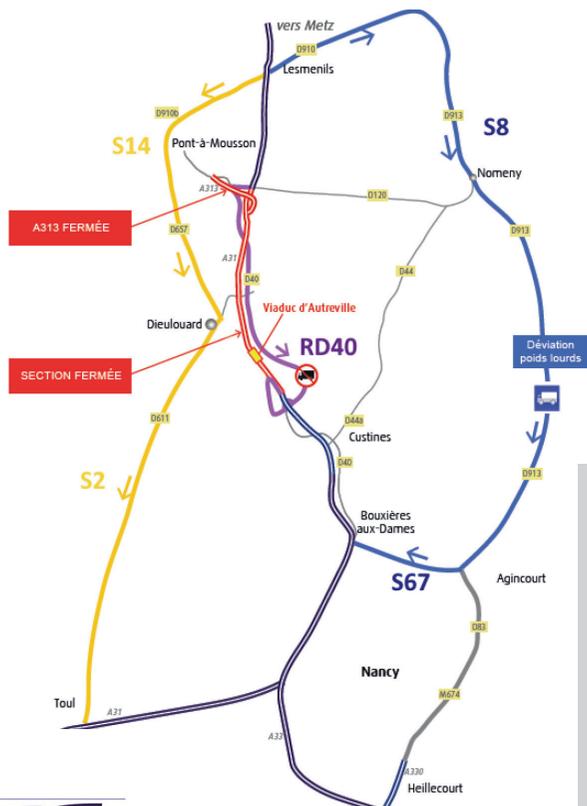
## Dévation sens Nord -> Sud

### Pour les véhicules légers :

- Sortie obligatoire des véhicules légers à l'échangeur n°27 d'Atton.
- Itinéraire de déviation par la RD40 et retour sur l'A31 à l'échangeur 25 de Belleville.
- 15 minutes à minima de temps de parcours supplémentaire.

### Pour les poids lourds :

- Sortie obligatoire des poids lourds à l'échangeur n°28 de Lesmenils.
- Itinéraire de déviation S8 puis S67 (par les RD910 / RD913 / RD322) et retour sur l'A31 à l'échangeur 23 de Bouxières-aux-Dames.
- 30 minutes à minima de temps de parcours supplémentaire.



La liaison Toul / Pont-à-Mousson sera un itinéraire de délestage conseillé et non un itinéraire de déviation obligatoire.



MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

La Région  
**Grand Est**

# Info travaux

## A31 - Autreville (54)

### RÉNOVATION du viaduc d'Autreville

#### Coupure de l'A31 pendant 34h 2 week-end en juin

➤ Afin d'améliorer la sécurité et la qualité des infrastructures routières, les travaux de rénovation du viaduc d'Autreville, réalisés sur l'A31, se poursuivent.

➤ Ces travaux sont conduits par la Direction Interdépartementale des Routes Est, placée sous responsabilité de la Région Grand Est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour une route et un chantier plus sûrs,  
la DIR Est remercie les conducteurs de leur patience.

Elle leur recommande la plus grande prudence en modérant leur vitesse  
et en respectant la signalisation de chantier.

**Ensemble, protégeons les hommes et les femmes qui travaillent sur ce chantier.**



## Coups de 34h : les déviations En juin 2025

2 week-ends seront concernés par ces coupures de 34h pour la réalisation du BFUP (béton fibré ultra haute performance) :

- du samedi 14 juin à 20h au lundi 16 juin à 6h00,
- du samedi 21 juin à 20h au lundi 23 juin à 6h00.

Un week-end de secours en cas d'intempéries ou problèmes techniques est prévu le week-end suivant.

Des déviations seront mises en place durant le temps des travaux.

Les déviations seront différenciées selon le type de véhicule et le sens de circulation et seront réalisées selon ces schémas ci-après.

### Dévation sens Sud -> Nord

#### Pour les véhicules légers :

- > Sortie obligatoire des véhicules légers à l'échangeur n°24 de Custines.
- > Itinéraire de déviation S11 (par les RD44/RD120) et retour sur l'A31 à l'échangeur 27 d'Atton.
- > 15 minutes à minima de temps de parcours supplémentaire.

#### Pour les poids lourds :

- > Sortie obligatoire des poids lourds à l'échangeur n°23 de Bouxières-aux-Dames.
- > Itinéraire de déviation S68 puis S7 (par les RD322/ RD913/ RD910) et retour sur l'A31 à l'échangeur 28 de Lesmenils.
- > 30 minutes à minima de temps de parcours supplémentaire.



La liaison Toul / Pont-à-Mousson sera un itinéraire de délestage conseillé et non un itinéraire de déviation obligatoire.